



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins palliatifs

Question écrite n° 27840

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accompagnement des malades en fin de vie. En effet, il convient de rappeler que, si le personnel hospitalier des unités de soins palliatifs accomplit un travail remarquable, la présence d'un être cher reste le meilleur soutien au terme d'une vie. Aussi serait-il très souhaitable que soient envisagées des mesures permettant aux familles d'accompagner un proche dans les tous derniers mois de sa vie. Il pourrait s'agir d'un « congé d'accompagnement des personnes en fin de vie », limité à un mois, ou d'un travail à temps partiel limité à trois mois non renouvelable, pour tout salarié ou fonctionnaire dont un ascendant, un descendant ou une personne vivant avec lui ferait l'objet de soins palliatifs à domicile ou dans une structure médicalisée. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27840

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1987